



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9232^e séance

Mercredi 21 décembre 2022, à 15 h 40

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

| | |
|---|------------------------------------|
| Albanie | M. Hoxha |
| Brésil | M. Costa Filho |
| Chine | M. Sun Zhiqiang |
| Émirats arabes unis | M ^{me} Alhefeiti |
| États-Unis d'Amérique | M. Wood |
| Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| France | M ^{me} Broadhurst Estival |
| Gabon | M. Biang |
| Ghana | M. Agyeman |
| Irlande | M. Mythen |
| Kenya | M ^{me} Toroitich |
| Mexique | M. de la Fuente Ramírez |
| Norvège | M ^{me} Heimerback |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Jacobs |

Ordre du jour

La situation en Somalie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/983, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2670 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de leurs échanges constructifs sur ce texte et de leur appui aujourd'hui.

Tandis que la Somalie intensifie la lutte contre les Chabab, le soutien que lui apporte la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) reste primordial. Dans le même temps, toutefois, la réussite du transfert à la Somalie des responsabilités de l'ATMIS reste indispensable à l'instauration d'une paix et d'une sécurité de long terme sur tout le territoire somalien.

Le Royaume-Uni est fier de continuer d'apporter un appui financier à l'Union africaine et à la Somalie dans cette entreprise. En 2022, le Royaume-Uni aura fourni plus de 55 millions de dollars à l'ATMIS, et plus de 8 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale pour la Somalie.

La prorogation de la phase 1 de la Mission, telle qu'autorisée dans la résolution 2670 (2022), donnera

plus de temps à l'Union africaine et à la Somalie pour collaborer et transférer aux forces de sécurité et de police somaliennes, de manière stratégique, graduelle et secteur par secteur, les responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité. Le Royaume-Uni invite l'Union africaine et la Somalie à saisir cette occasion, et nous attendons avec intérêt de découvrir, en mars prochain, les progrès réalisés.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent d'avoir voté pour la prorogation du mandat de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous apprécions à leur juste valeur les efforts constructifs déployés par nos collègues britanniques pour faire en sorte que le Conseil de sécurité convienne de proroger de six mois la phase 1 de la Mission aux fins du retrait de 2 000 membres de son personnel. Avec l'adoption aujourd'hui de la résolution 2670 (2022), l'ATMIS se voit notamment confier le mandat de dissiper la menace posée par les Chabab et de soutenir la mise en place d'une force de sécurité somalienne intégrée, capable d'assumer progressivement une plus grande part de responsabilité en matière de sécurité.

Nous prenons acte des sacrifices consentis par l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes, ainsi que de ceux faits par les personnels déployés au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie entre 2007 et 2022, et nous leur rendons hommage.

Nous saluons l'intensification des opérations menées contre les Chabab par le peuple somalien, les États membres de la fédération et le Gouvernement fédéral somalien dirigé par M. Hassan Sheikh Mohamud. Ces opérations montrent les progrès accomplis dans le transfert aux institutions somaliennes des responsabilités assumées par l'ATMIS en matière de sécurité.

Nous convenons qu'il ait été nécessaire de reporter du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023 la première réduction des effectifs de l'ATMIS, mais nous craignons que la lenteur des progrès accomplis au regard des objectifs du mandat durant l'année écoulée empêche de mener à bien la transition avant la fin 2024. Il est primordial de profiter de l'occasion offerte par les opérations que dirige actuellement la Somalie pour veiller à ce que les zones libérées soient stabilisées et que la coordination entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ATMIS soit robuste.

Les forces de l'ATMIS doivent également se reconfigurer et s'employer davantage à habiliter les opérations menées par les Somaliens ; en outre, la

réduction des effectifs de l'ATMIS en juin 2023 devra être fondée sur l'impératif opérationnel et la planification stratégique établis par le Gouvernement fédéral somalien et l'Union africaine. Le plan de transition doit tenir compte des gains de sécurité récents et à venir.

Nous soulignons la nécessité de présenter des rapports et d'entretenir le dialogue, comme y appellent les paragraphes 2 et 3 de la résolution. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de travailler avec la Somalie pour appuyer la mise en place d'un secteur somalien de la sécurité véritablement intégré, composante clef d'une transition durable des responsabilités en matière de sécurité, telle qu'entérinée par la résolution actualisée adoptée aujourd'hui.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La France a voté pour la résolution 2670 (2022) pour répondre à la demande de la Somalie et de l'Union africaine de disposer, à titre exceptionnel, de six mois supplémentaires pour mettre en œuvre le retrait de 2 000 soldats de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Nous comptons sur la Somalie, sur l'Union africaine et sur l'ATMIS pour mener à bien ce retrait d'ici le 30 juin 2023, avec l'appui de la communauté internationale.

Nous devons œuvrer dès maintenant à l'atteinte des autres objectifs qui ont été fixés par la résolution 2628 (2022). La Mission doit en effet démarrer sa restructuration, pour renforcer son appui opérationnel aux forces somaliennes et leur montée en puissance. Nous devons montrer que la transition est possible en Somalie, pour maintenir la confiance et pour maintenir le soutien de la communauté internationale. Le Quatuor, qui est composé de l'ONU, de l'Union africaine, de la Somalie et de l'Union européenne, a adopté des objectifs en ce sens au mois de septembre dernier. Et la séance du Conseil de sécurité qui aura lieu en mars 2023 sera l'occasion de faire un point d'étape sur la trajectoire de retrait de l'ATMIS, ainsi que sur l'atteinte de ces objectifs.

L'Union européenne a montré qu'elle était un partenaire fiable de la Somalie et de l'Union africaine, en apportant près de 3 milliards d'euros à la Mission de l'Union africaine en Somalie, puis à l'ATMIS, durant les 15 dernières années. Nous appelons d'autres partenaires à y contribuer également, notamment pour financer le report de la phase 1 du retrait des troupes. L'appui de l'Union européenne vise en priorité à renforcer les capacités des forces somaliennes et, ainsi, à soutenir les objectifs du plan de transition de la Somalie. Nous rappelons que le cadre de dialogue du Quatuor demeure

essentiel à la prise des décisions stratégiques relatives à l'ATMIS et à leur suivi.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est heureuse d'avoir appuyé l'adoption de la résolution 2670 (2022). Nous nous félicitons tout particulièrement que le Conseil de sécurité ait réagi rapidement et efficacement à la demande raisonnable du Gouvernement fédéral somalien et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tendant à proroger la phase 1 du retrait de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie. Nous saluons également le leadership dont fait preuve le Gouvernement somalien en place dans tous les domaines de réforme, ainsi que concernant le secteur de la sécurité et la lutte contre les Chabab.

En plus de conditions de sécurité déjà très difficiles, la Somalie est confrontée à de graves problèmes dus à une sécheresse sans précédent, exacerbée par les changements climatiques. Pour relever ces défis, la Somalie mérite un appui robuste et uni du Conseil de sécurité. Compte tenu des priorités qu'elle a elle-même définies, nous avons bon espoir que la Somalie continuera en 2023 de progresser sur les volets de la sécurité, du dialogue inclusif et de la réconciliation locale, et d'étendre la gouvernance et la prestation de services à toutes les régions de son territoire.

Enfin, je voudrais remercier le Royaume-Uni, en tant que rédacteur chargé de ce dossier, du remarquable leadership dont il a fait preuve sur cette question et de la manière transparente et inclusive dont il a mené les négociations.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande a voté pour la résolution 2670 (2022) afin de répondre à la demande de la Somalie et de l'Union africaine s'agissant de disposer de six mois supplémentaires pour mettre en œuvre le retrait de 2 000 soldats de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). Je tiens à nouveau à remercier le Royaume-Uni de son travail sur ce dossier.

L'Irlande salue et appuie pleinement les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien et l'ATMIS pour contrer la menace posée par les Chabab. L'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes jouent un rôle crucial dans la lutte contre ces extrémistes, et nous rendons hommage à leur bravoure et à leurs sacrifices. L'Irlande exhorte le Gouvernement somalien à intensifier maintenant son approche multiforme de la lutte contre la menace des Chabab, qui doit inclure la bonne gouvernance, la justice, les droits de l'homme et le développement économique. Nous appelons à des efforts renouvelés pour parvenir à un accord sur le dispositif

national de sécurité, qui facilitera la réforme du secteur de la sécurité, laquelle est essentielle à une transition couronnée de succès.

Cependant, il faut absolument maintenir la dynamique engagée pour pleinement mettre en œuvre le plan de transition somalien et assurer le transfert de la responsabilité de la sécurité aux autorités somaliennes. À cet égard, la Somalie et l'ATMIS doivent veiller à ce que la phase 1 de la reconfiguration soit achevée sans délai, afin que la transition globale reste sur les rails.

L'Irlande se félicite de la décision de tenir une séance du Conseil de sécurité en mars 2023. Ce sera l'occasion d'évaluer l'état d'avancement de la réduction des effectifs de l'ATMIS. Les réunions de coordination du quatuor, qui comprend l'Union européenne, sont également essentielles pour progresser. L'Union européenne est un partenaire indéfectible de la Somalie et de l'Union africaine. Nous avons fourni plus de 2,2 milliards d'euros à la Mission de l'Union africaine en Somalie, puis à l'ATMIS, au cours des 15 dernières années. Nous invitons les autres pays à emboîter le pas à l'Union européenne.

En outre, alors que s'achève notre mandat au Conseil de sécurité, nous soulignons une nouvelle fois le soutien de l'Irlande aux efforts consentis par le peuple somalien pour relever le défi de l'édification d'un pays pacifique, inclusif et stable et assumer pleinement la responsabilité de sa sécurité nationale.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis son déploiement, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) s'est acquittée activement de ses devoirs et responsabilités et a apporté

des contributions importantes au maintien de la sécurité et de la stabilité en Somalie. La Chine s'en félicite.

À l'heure actuelle, la situation de sécurité en Somalie reste extrêmement précaire, avec de fréquentes attaques terroristes et une situation humanitaire qui s'aggrave. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a pris une décision opportune en demandant un ajustement du retrait de l'ATMIS et en reportant de six mois la réduction de ses effectifs de 2000 personnes. Cela permettra de consolider les acquis de la lutte contre le terrorisme et de maintenir la paix et la stabilité en Somalie et dans la région. La Chine souscrit pleinement à la décision du Conseil de paix et de sécurité et a voté pour la résolution 2670 (2022), qui proroge le mandat de l'ATMIS.

Dans le même temps, je tiens à souligner que c'est au Gouvernement somalien qu'incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Nous espérons qu'il renforcera sa maîtrise des armes et des munitions, luttera contre le trafic illégal d'armes et combattra résolument la prolifération des armes. Le Gouvernement somalien doit également renforcer sa capacité de gouvernance, faire avancer les réformes, améliorer les moyens de subsistance de la population, lutter contre la corruption et réduire les restrictions administratives qui entravent les activités humanitaires. Nous espérons également que le Gouvernement somalien coopérera activement avec l'ATMIS dans le cadre de la réduction de ses effectifs, suivra le plan de transition établi et mettra en place aussi rapidement que possible une force de sécurité professionnelle, robuste et responsable, afin de disposer d'une assise solide pour assurer la sécurité du peuple somalien.

La séance est levée à 15 h 55.